



FORFAIT-JOURS

Montreuil, le 25 janvier 2017

APPEL À MOBILISATION

LE 2 FÉVRIER, TOUS ENSEMBLE, IL FAUT DIRE STOP !

La Direction du Groupe Public Ferroviaire (GPF) a accepté l'incroyable défi de diriger une entreprise qui fonce vers un gouffre financier. En réponse aux constats de surtravail généralisé des maîtrises et des cadres, elle fait le choix suicidaire de mettre en place le forfait-jours, en passant par-dessus les organisations syndicales représentatives et annonce, de surcroît, des réductions massives d'effectifs. Cette fuite en avant d'une Direction qui considère pouvoir en demander encore davantage est inacceptable. Pour l'UFCM-CGT, le forfait-jours est le retour du travail à la tâche. L'heure est à la mobilisation !

TOUJOURS PLUS... MAIS JUSQU'OUÏ IRONT-ILS ?

Nous tous, agents d'encadrement, vivons un quotidien souvent dégradé directement consécutif des choix d'une Direction qui a accepté la responsabilité de diriger une entreprise en pleine dérive financière du fait du désengagement de l'Etat. Les conséquences de ces mesures pèsent sur l'encadrement, notamment de proximité, à qui l'on demande toujours plus, avec toujours moins :

- Moins de collègues autour de nous, avec des postes vacants partout ;
- Moins d'avancement, (appli au rabais des dispositions statutaires);
- Moins d'augmentations de salaires (3e année à 0%) ;
- Encore moins d'effectifs au vu des annonces de nos deux plus hauts dirigeants.

Mais il y a du plus:

- Plus de sous-traitance, entraînant toujours plus de travail ;
- Plus de problèmes au quotidien, qui nous détournent de nos missions;
- Plus d'éléments variables de reconnaissance, mais qui peuvent disparaître à tout moment et contre notre propre volonté (maladie, poste supprimé, mutation, etc.) ;
- Plus d'années de cotisations nécessaires pour atteindre la retraite.

SUR-TRAVAIL GÉNÉRALISÉ : UNE ATTEINTE A LA SANTÉ ET A LA SÉCURITÉ

Dans le cadre de la négociation sur le Forfait-jours, des expertises établissent que partout, les dépassements d'horaires se généralisent auxquels s'ajoute le travail hors du lieu et des temps réglementaires de travail. La très grande majorité de ces heures ne sont pas reconnues et encore moins payées. Pour l'UFCM-CGT, ces expertises démontrent que cette situation constitue une atteinte à la santé et la sécurité des agents et un problème d'équité entre salariés du GPF.



Tout au long des négociations sur l'aménagement du temps de travail de l'encadrement (injustement nommée : Forfait-jours), la délégation CGT a maintenu son objectif : l'obtention de mesures pouvant améliorer le quotidien, notamment en réduisant le temps de travail par le décompte du temps réellement passé à travailler et la reconnaissance de toutes les heures de travail. La Direction refuse ! Elle se contente d'affirmer que la mise en place du Forfait-jours serait de nature à améliorer de manière automatique cette situation.

L'UFCM-CGT conteste cette affirmation qui se fonde sur aucun élément objectif vérifiable. Par contre, nous tenons à disposition, les chiffres du Ministère du Travail (DARES) démontrant que la mise en place du Forfait-jours entraîne mécaniquement une augmentation du temps de travail ainsi que les 3 condamnations de la France par le Comité Européen des Droits Sociaux mettant clairement en cause le recours au Forfait-jours (qui selon ce Comité ne protège pas suffisamment les salariés contre une durée de travail excessive).

En réponse, la Direction n'a proposé aucune mesure de nature à espérer une quelconque amélioration de la situation de l'encadrement. Au contraire, le Forfait-jours est la porte ouverte :

- À la perte de jours de repos
- À de nouvelles responsabilités (co-responsabilité entre le N et le N+1 du respect des temps de repos) sans aucun moyen d'y faire face.
- À plus de reporting (gestion d'une nouvelle réunion de suivi de la charge de travail, gestion des décomptes de jours travaillés et de temps de repos...)

Dans ces conditions, la délégation CGT a réussi à rallier les autres organisations syndicales à son avis. Ainsi, la Direction n'a pu obtenir de signature pour son projet d'accord !

La Direction a pourtant décidé de mettre en place de manière unilatérale le Forfait-jours, ce que lui permettent la nouvelle convention collective du ferroviaire et la loi El Khomri.

Il n'est pas possible de continuer à accepter que la Direction ne tienne JAMAIS compte de l'avis de son encadrement et de ses représentants élus. L'encadrement doit être respecté, et pas seulement envisagé comme de la chair à canon. Partout, des signes de burn out sont identifiés. Elle a mis un outil en place pour arriver à ses fins : le Forfait-jours. Elle a voulu mettre en place des dispositions tout aussi graves pour soi-disant «améliorer» le dialogue social, mais la CGT a réussi à l'en empêcher. Sans une vraie mobilisation, la Direction considèrera qu'elle peut en demander encore davantage.

